

DAJI/2019/Décision/Prix/16

Décision portant validation de l'attribution des prix dans le cadre du concours «14^{ème} édition du concours national « Faites de la Science»»

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n°2018/03/27-08 du conseil d'administration en date du 27 mars 2018, donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu la délibération n°2019/03/26-09 du conseil d'administration en date du 26 mars 2019 portant sur l'objet de cette décision,
Vu le règlement du concours «Faites de la Science»,

DÉCIDE

Article 1 :

Dans le cadre du concours local «Faites de la Science 2019 », est approuvé l'attribution de bourses aux établissements scolaires dont une ou plusieurs classes participent au concours, comme suit :

- une bourse de 300 € attribuée au Collège Jean-Claude IZZO - Marseille
- une bourse de 300 € attribuée au Collège Jean MOULIN - Marseille
- une bourse de 300 € attribuée au Collège Jean BRUNET - Avignon
- une bourse de 300 € attribuée au Collège BELLE DE MAI - Marseille
- une bourse de 300 € attribuée au Collège VAL DE DURANCE – Pertuis – Projet Christal Vivant
- une bourse de 300 € attribuée au Collège VAL DE DURANCE – Pertuis – Projet Des Marmottes
- une bourse de 300 € attribuée au Lycée Pierre MENDES-France - Vitrolles

A l'issue de la journée du 3 mai 2019, le collège Jean BRUNET - Avignon a été sélectionné pour représenter l'académie d'Aix-Marseille à la finale nationale du concours qui aura lieu le 14 juin à Lorient. A ce titre, le collège Jean BRUNET – Avignon recevra une bourse de 800 €.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 16 mai 2019


Yvon Berland
Président d'Aix-Marseille Université

